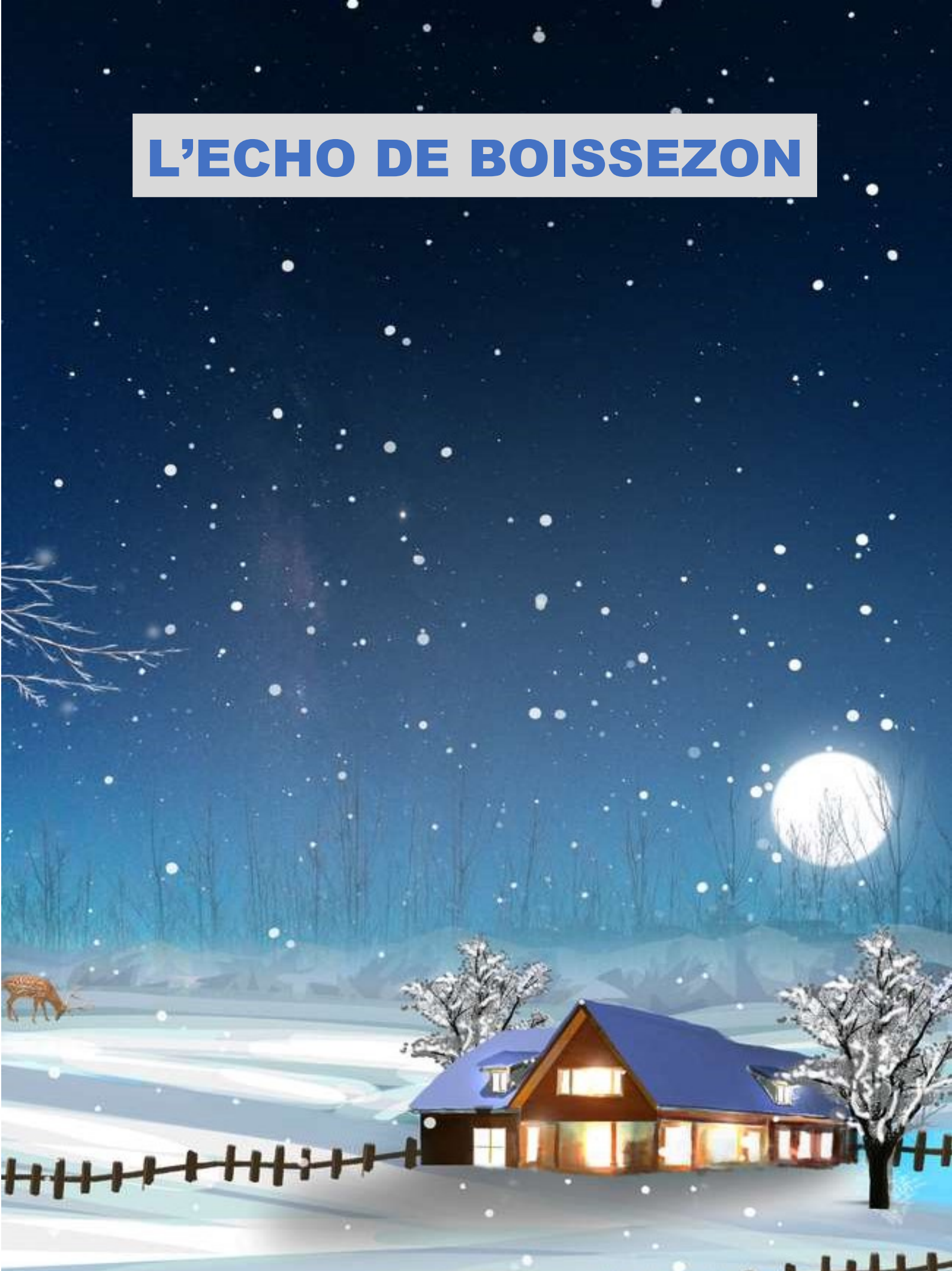


L'ECHO DE BOISSEZON



BULLETIN MUNICIPAL N°34 DECEMBRE 2024



L'ECHO EDITO



Le mot du Maire,

Une fin d'année chaotique !!!

Confirmation par la cour de cassation de la condamnation à 1 800 000,00€.

Que faire devant de telles sommes. Nous avons déjà versé 600 000,00€ + 180 000,00€ à la société Terre Hautaniboul sans compter les travaux de réfection du chemin du moulin qui s'élevaient à 170 000,00€ + les honoraires des avocats et experts.

Quelle commune de 400 habitants aurait eu les moyens de verser 1 000 000,00€ !

Les caisses sont vides. Nous mettons tous nos moyens afin de trouver une solution à ce gros problème. Une rencontre avec Monsieur Le Préfet début décembre nous donne quelques lignes à suivre et nous demande de prendre contact avec la Direction Générale des Finances Publiques. Il est évident que si l'enquête publique pour le projet éolien avait été favorable la tension serait retombée. Hélas face à cet avis défavorable et celui de la communauté d'agglomération dont le résultat du vote est le suivant : 8 communes pour, 2 abstentions et Castres, Mazamet, Pont de Larn, Valdurenque contre (Castres et Mazamet ayant plus de représentants que les autres communes réunies). D'autres communes limitrophes ont donné des avis défavorables. Heureusement certaines ont été favorables à notre projet mais cela n'a pas suffi. Malgré tout, nous ne baisserons pas les bras. Il faut savoir rester positif. La commune a décidé de mettre en vente le bâtiment du Moulin ayant abrité l'entreprise de poterie et l'immeuble abritant actuellement le bureau de Poste. La vente permettrait d'éponger une partie de la dette.

Le marché public pour les travaux de la rue du pont Rodier est terminé. L'ouverture des plis a eu lieu le 26 novembre dernier et c'est l'entreprise MTPS qui a été choisi. Les travaux devraient débuter en début d'année. Une bonne nouvelle pour les habitants du Planiol, de la rue du Pont Rodier ainsi que de la rue Amédée Maraval. Le prochain gros chantier à venir concerne l'effondrement du mur de l'église.

Le budget communal de 2025 va être bien évidemment difficile à réaliser en raison de la baisse des dotations de l'état ainsi que des divers problèmes rencontrés par la commune.

Devant cette situation on nous demande de faire des économies. Il est certain que les subventions aux associations, les travaux d'entretien des bâtiments ainsi que la voirie vont en subir les conséquences mais nous maintiendrons toutefois la subvention de l'école.

La communauté d'agglomération et la SPL, gestionnaire de l'assainissement collectif, ont prévu une forte augmentation.

Nous tenons à remercier toutes les associations qui durant toute l'année animent le village.

Au nom du conseil municipal et du personnel communal je vous souhaite de très bonnes fêtes, une très belle année 2025 et bien sûr une bonne santé.

Le Maire, Jacqueline CABROL

Sommaire

- ❖ **Edito**
P2
- ❖ **Etat Civil**
P2
- ❖ **Décisions Municipales**
P3 à P6
- ❖ **Espace des Associations**
P6 à P10
- ❖ **Informations Diverses**
P11 à P16

Etat Civil

Naissances :



- Andréas VIALA né le 25 juillet 2024
- Amélia GAYRAL née le 11 septembre 2024
- Zeckiel LABBE MULLER né le 18 septembre 2024
- Lucas RODRIGUEZ né le 22 octobre 2024

Décès :



- Jacques MOURET 90 ans
Décédé le 16 novembre 2024
- Paulette ASSEMAT 92 ans
Décédée le 11 décembre 2024

Mariages :



- Jean-Luc MARSAC &
Gérozine NZE
ABOUGHE le 22 juin
2024

L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



Conseil Municipal du 18 juin 2024

Convention avec Cerberus.

Vu la demande faite par Cerberus qui souhaite la mise à disposition d'un local afin de permettre une activité culturelle sur la commune de Boissezon, en l'occurrence l'ouverture d'une bibliothèque municipale.

Vu la demande faite par Cerberus qui souhaite la mise à disposition du jardin communal situé rue sœur Philomène.

Vu la nécessité de passer une convention avec Cerberus afin de définir les conditions d'obtention des locaux et les modalités d'entretien des locaux.

Après délibération, le conseil municipal :

Accepte à l'unanimité la convention passée avec Cerberus.

Autorise Mme Le Maire à signer la Convention avec Cerberus.

Subventions aux associations communales pour 2024.

Propositions de subventions aux associations de la commune :

- Association de Chasse : 75€
- Association APE ABC : 100€
- Association Pêche : l'association ne souhaite pas avoir de subvention pour 2024.
- Association Anciens combattants : 100€
- Association Le Militarial : 400€
- Association Génération Mouvement les aînés de Boissezon : 250€

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Subvention 2024/2025 à l'école communale.

Mme Le Maire propose au conseil le renouvellement des subventions pour l'école communale, pour l'année scolaire 2024-2025.

Mme Le Maire propose la somme de 125€ par enfant de la commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la subvention de 125€ par enfant de la commune.

Autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

Subvention à l'association Arts Passion pour 2024.

Mr MILHET Benoit ne participe pas à la délibération et sort de la salle.

Une proposition de subvention est faite pour l'association Arts Passion.

Proposition de subvention pour l'association « Arts Passion » : 600€

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Demande d'admission en non-valeur.

Vu la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables faite par le SGC CASTRES pour un total de 47,22€ (numéro d'enregistrement : 5798750412).

Vu l'impossibilité de recouvrement des titres par le comptable.

Vu l'annexe jointe à la délibération indiquant le détail des produits irrécouvrables.

Après délibération, il est accordé l'admission en non-valeur des titres dont le montant total s'élève à 47,22€.

DM n°1.

Décision modificative n°1 : ouverture de crédits ;

Après délibération le conseil approuve à l'unanimité la DMn°1 d'ouverture de crédits.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ÉNERGIES DE L'ARIEGE (SDE09), DE L'AVEYRON (SIEDA), DU CANTAL (SDEC), DE LA CORREZE (FDEE 19), DU GARD (SMEG), DU GERS (SDEG), DE LA HAUTE-LOIRE (SDE 43), DES HAUTES-PYRENEES (SDE65) DU LOT (TE46), DE LA LOZERE (SDEE), DES PYRENEES-ORIENTALES (SYDEEL 66), DU TARN (SDET) ET DU TARN-ET-GARONNE (SDE82) POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ÉNERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Considérant que le SDET est le coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

Après délibération et sur proposition de Madame Le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Boissezon au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes.
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune de Boissezon.

Convention de lutte contre les déchets abandonnés.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet propose à chaque commune membre une convention de lutte contre les déchets abandonnés.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver la convention de groupement,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à son exécution.

Après délibération le conseil vote :

1 contre

5 abstentions

1 pour

Modification du règlement de la restauration scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement de la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré :

3 abstentions

4 pour

Le Conseil Municipal ADOPTE le règlement de la restauration scolaire.

Renouvellement ATSEM 2024/2025

Vu la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités périscolaires ;

Après délibération le conseil municipal décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2024/2025.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Demande de subventions pour des travaux de voirie en 2024.

Madame Le Maire propose au conseil des travaux de voirie sur la commune.

Des devis ont été établis, le conseil décide de choisir le moins-disant soit 21 964,00€ HT.

Proposition du plan de financement :

| | |
|---|-----------|
| Conseil Départemental Tarn (FAVIL 2024) | 9 238,00€ |
| CACM | 6 363,00€ |
| Autofinancement : Commune | 6 363,00€ |

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de voirie pour 2024 ainsi que son plan de financement.

Délibération relative à la mise en place d'une assurance garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux.

Mme Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires se termine au 31 décembre 2024 ;

Mme Le Maire propose au conseil de renouveler un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU la proposition faite par l'assurance Groupama ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'accepter la proposition de Groupama et autorise Mme Le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Délibération portant sur la mise en place d'un contrat prévoyance obligatoire au profit de ses agents et de participer à son financement.

Le Maire rappelle que l'ordonnance du 17 février 2021, désormais codifiée aux articles L. 827-1 à L. 827-12 du Code général de la fonction publique territoriale, prévoit notamment une participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de prévoyance lourde de leurs agents à compter du 1er janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de mettre en place un contrat collectif prévoyance à adhésion obligatoire à la date d'effet du 01/01/2025.

Autorise Mme Le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vente de pattus à La Peyrarque Haute.

Mme Le Maire explique au conseil que Mr Nicolas BOUISSAC, résidant de la Peyrarque Haute, a exprimé le souhait d'acquérir une partie de la parcelle J 890 bien de section de la Peyrarque Haute. Le prix de vente est fixé à 0,50€ le m², les frais de notaire et autre concernant cette opération sont à la charge de l'acheteur.

Après délibération, le Conseil Municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour engager les démarches et signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Avis Enquête Publique – Projet éolien de Boissezon.

Madame la Maire rappelle qu'un projet de 6 éoliennes situées aux lieux-dits La Fortune et Les Baysses, proche du barrage des Pas des Bêtes, est en cours d'instruction depuis novembre 2017 et est récemment entré en phase d'enquête publique, constituant la dernière étape avant la décision d'autorisation qui revient au préfet du Tarn. Elle rappelle également que ce projet a fait l'objet d'une délibération favorable de la commune en date du 18 novembre 2015 et que le Conseil Municipal a pris, plus récemment dans sa séance du 19 décembre 2023, une seconde délibération pour la création d'une zone d'accélération propice à l'implantation d'un parc éolien dans ce secteur.

Considérant que la préfecture du Tarn demande à la commune, dans l'article 10 de son arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 8 août 2024, de donner son avis sur la demande d'autorisation du projet éolien porté par la société BOISSEZON ENERGIES.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité de

8 voix Pour,

0 voix Contre et

1 abstention,

DECIDE :

1. **De poursuivre** sa démarche, initiée depuis de nombreuses années, pour produire de l'énergie propre et locale afin de répondre aux enjeux liés au climat, au prix de l'énergie et à la souveraineté énergétique.
2. **De réaffirmer** son soutien au projet éolien porté par la société BOISSEZON ENERGIES aux lieux-dits La Fortune et Les Baysses.
3. **D'autoriser** Mme le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS

Amis pêcheurs,

Vous êtes invités à l'assemblée générale de votre AAPPMA Boissezon Cambounès St Salvy qui aura lieu courant février 2025 à Boissezon.

Pensez aussi que le bureau est renouvelable fin décembre 2025. Je fais appel à vos candidatures.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et toutes.

Rendez-vous en 2025.

Bien cordialement.

Le Président : Jean-Luc CABROL

ASSOCIATION

DE PECHE AAPPMA





Association des parents d'élèves

Le 23 septembre 2024, le bureau de l'association des parents d'élèves a été voté avec 2 nouveaux membres qui sont Mme VIDAL Julie et Mme MEMBRIVE Floriane nous avons eu 3 démissions de Mme Séverine GARDIES, Mme Gérosine MARTY, Mr Benoît RUIZ



Nous tenons à remercier les commerçants et les employés de nos communes pour tout l'investissement effectué.

Pour cette nouvelle année, nous avons prévu **plusieurs événements** qui auront pour but d'aider au financement des activités des écoles de Boissezon et de Cambounès.

Nous comptons sur la présence et le soutien des parents pour mener à bien tous ces projets.

Le 30 novembre

Le marché de Noël à la salle des fêtes de Cambounès

Dimanche 16 Mars

Le LOTO à la salle des fêtes de Cambounès

Samedi 29 Juin

Kermesse à Boissezon

Marina LEBON
Présidente

Julie BIAU
Secrétaire

Sophie LACOMBE
Trésorière

Floriane MEMBRIVE
Vice-Secrétaire

Julie VIDAL
Vice-Trésorière

MEMBRE DU
BUREAU

La Présidente, Marina LEBON

CLUB GENERATIONS MOUVEMENTS LES AINES DE BOISSEZON

« Les Lilas Blancs »

Merci à tous les participants qui viennent aux manifestations organisées par notre Association durant l'année.

Ce deuxième semestre, à la rentrée de septembre, un repas champêtre s'est déroulé le 21/09/2024 au gymnase municipal. Une vingtaine de marcheurs ont participé à la rando du matin avec un petit déjeuner bien copieux avant le départ. Un apéritif a été servi aux convives. Une cinquantaine de personnes ont pu apprécier le repas de midi préparé par le traiteur l'Autan de Boissezon. C'est le bureau qui s'est chargé du service du repas. Très bonne ambiance toute la journée.

Nous attendons la prochaine manifestation.

Sachez que le club est ouvert à toutes les Générations et les nouveaux adhérents seront les bienvenus.

Nous tenons à vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une TRES BONNE SANTE.

Dates à retenir pour début 2025.

Assemblée Générale le Samedi 01/02/2025 + Repas.

Remue-méninges (dictée) 03/03/2025 à la salle polyvalente de Boissezon.

Loto le Dimanche 23/03/2025.



La présidente, Chantal MILHET et le bureau.



ARTS PASSION⁸¹⁴⁹⁰
B o i s s e z o n

Association Arts Passion

10, avenue Lasbordes

81490 Boissezon

Tél. : 06 40 94 22 45

Email. : artspassionboissezon81490@gmail.com



Le Festival Autan de Blues s'est déroulé le Vendredi 2 Février à 18h00 à la salle Polyvalente de Boissezon en collaboration avec le Bolegason de Castres.

Ce concert financé par Arts Passion (environ 1000€) a attiré une centaine de personnes. Entrée gratuite.

La prochaine édition aura lieu le jeudi 30 janvier 2025 à 18h00.

Arts Passion tient à remercier tous les Artistes qui sont venus cette année exposer à la galerie les Cymaises de Salimonde :

Avril : Dominique Jolivet

Mai : Bruno Richard

Mai, Juin : Reine Marie Pinchon et Gilles Coutal

Juin : Art d'Oc Catherine Mengozzi, Michelle Janisset, Bernard Maraval, Jean Marie Parache.

Juillet : Catherine Butterlin

Août : Christian Brottons

Septembre : Francis Barthe Rolland

Aquarelle et Raku

Aquarelle

pour le Printemps de l'Aquarelle

Peinture et Sculpture

Photographie

Calligraphie

Dessin

15 Artistes de l'association Arts Passion ont exposé au Château de St Félix Lauragais du 1^{er} Août au 10 Septembre.

Le bureau d'Arts Passion et moi-même vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et surtout une très bonne santé.

Rendez-vous en 2025 pour de nouvelles aventures en collaborations avec l'association Cerberus.

Benoit MILHET, Président d'Arts Passion ainsi que le Bureau

Musée Mémorial pour la Paix



Le Militarial

La Bastide du Fort
81490 Boissezon



La guerre 1914-1918 pour le village de Boissezon aspects démographiques.

Le Musée Mémorial pour la Paix – Le Militarial vient de commémorer le 11 novembre, par l'ouverture exceptionnelle du musée la fin de la guerre 14-18. C'est l'occasion de voir ce que ce conflit a entraîné comme conséquences pour le pays et en particulier pour le village de Boissezon. Rappelons que Noailhac a été érigée en commune en 1928 et sa population faisait à cette date partie de la commune de Boissezon.

| | Population 1911 | Population 1921 | % |
|-----------|-----------------|-----------------|------|
| France | 41 000 000 | 39 000 000 | -5% |
| Boissezon | 1766 | 1527 | -13% |

La chute de la démographie entre ces 2 recensements, due à la guerre, a été accentuée à Boissezon comme pour tous les villages par l'exode rural.

En 1914, 37 Boissezonais effectuaient leur service militaire. Entre le 3 et le 12 août ce sont 230 hommes âgés de 24 à 41 ans qui ont été mobilisés et ont quitté les fermes et les usines. Imaginons la désorganisation dans la vie du village.

| | Population 1911 | Morts à la guerre | % |
|--|-----------------|-------------------|------|
| France | 41 000 000 | 1 400 000 | 3,4% |
| Boissezon (domiciliés dans la commune) | 1766 | 62 | 3,5% |

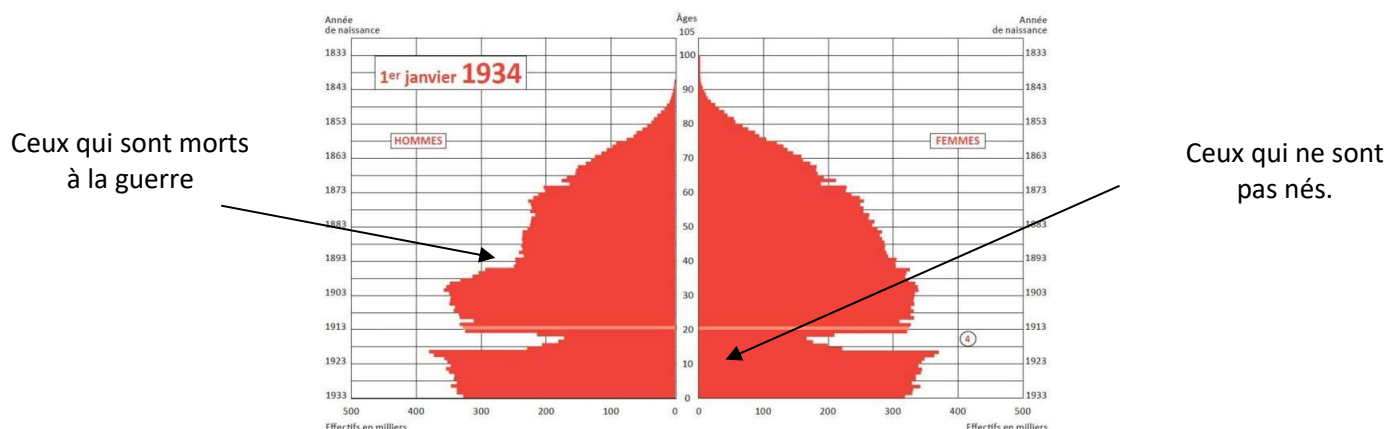
A la mort des jeunes soldats il faut rajouter la chute de la natalité pendant les années de guerre.

Nombre de naissances à Boissezon

| 1911 | 1912 | 1913 | 1914 | 1915 | 1916 | 1917 | 1918 | 1919 | 1920 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 28 | 26 | 27 | 25 | 24 | 7 | 8 | 16 | 15 | 23 |

Cette baisse de la natalité sera visible sur la pyramide des âges jusque à l'extinction de la génération au début des années 2000.

Pyramide des âges en France



Pour plus d'informations consultez notre site internet l'exposition effectuée en 2009 sur les soldats de la commune de Boissezon morts pour la France.

www.lemilitarial.com rubrique Expositions/Boissezon

Le Président : Jean-Pierre DARMAIS

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



Brassac Rassemblement départemental d'anciens combattants (article de la Dépêche du 19/10/2024)

Plusieurs centaines d'anciens combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc et d'Opérations extérieures se sont donnés rendez-vous à Brassac pour leur rassemblement départemental annuel.

Cette belle journée en terre de courage et de résistance, sous un franc soleil, revêtait de plus le souvenir des quatre-vingts ans de la Libération.

Après l'office religieux, la trentaine de porte-drapeaux, a pris le chemin du monument aux Morts, où le maire de Brassac entouré de Julie Capo-Ortega représentant Philippe Bonnacarrère, député, ainsi que la mairie de Castres, de Monsieur Coupaye, Directeur de l'ONaCVG, de M. Contal, secrétaire général adjoint de la Fédération Nationale des CATM, représentant Hubert Chazeau, président national, entouré de M. Pauzié, président départemental de cette même fédération, de M. Benoît, Président CATM de la Section de Brassac ont rendu un vibrant hommage aux enfants de la commune morts pour la France.



A cette occasion Gérard GALINIER de Boissezon en présence de Monsieur Serge AUFFREDOU Secrétaire Général National et de Monsieur Jean-Hugues PAUZIE Président Départemental, a été décoré de la Médaille du Mérite Fédéral. Toutes mes félicitations pour cette distinction bien méritée qui rend hommage à un engagement fort et durable dans le temps.



L'entrée dans une nouvelle année est l'occasion pour l'association des Anciens Combattants d'adresser bien sûr en priorité des vœux de santé mais aussi des vœux de bonheur et de réussite dans tous les domaines à chacune et à chacun d'entre vous. Lorsque vous croisez un ancien combattant rappelez-vous qu'au cours d'une guerre, d'un conflit ou de missions il a fait montre de courage et que de nombreux de ses frères d'arme ont donné leur vie pour la France et pour la défense des libertés.

La liberté dont nous jouissons aujourd'hui leur est due. De tous mes vœux j'espère qu'elle perdurera malgré ce monde tellement instable.

Leur mémoire ne doit pas être oubliée.

Je vous souhaite à toutes et à tous le meilleur pour 2025.

**Le Président de l'association des Anciens Combattants,
Serge VIGOUROUX**



L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

Inauguration de la micro bibliothèque le 31 août 2024



Une programmation culturelle viendra bientôt alimenter la vie du Coffre à Histoires, pour le plus grand plaisir des petits et des grands 🙏😊 : sorties de résidence, siestes électroniques, lectures théâtralisées...

Remercions encore Bibliothèques Sans Frontières et la Fondation Cultura qui ont donné la fabuleuse impulsion de départ avec le programme « Microbibli » pour recréer ces cœurs culturels en territoire rural. Merci à tous les partenaires, et ils sont nombreux, notamment le Département du Tarn, qui s'investit pour la lecture publique et la culture partout, et pour toutes et tous.

Pour rappel la bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 16h à 18h en période scolaire.

Yannick TONON, Conseiller Municipal



Inauguration du Coffre à Histoires 📖

Samedi 31 août dernier, perché tout en haut de la Commune, était inaugurée la deuxième étoile de la constellation du Pan'Art ✨

Baptisée par les enfants de l'école Boissezon-Cambounès, cette nouvelle Micro bibliothèque de village est issue du fond du Pan'Art de Castres.

Animée par des mamans d'élèves passionnées et motivées, avec l'aide de la mairie de Boissezon, Champs du Sud, la Cie La Grande Mêlée et Cerberus, ce nouveau lieu promet de folles aventures. La compagnie La Grande Mêlée, partenaire du projet, a proposé un oratorio nomade sa dernière création « Sur le chemin des glaces » ❄️👤 Un moment riche en émotion qui s'est terminé avec convivialité grâce au dernier pilier du projet, Champs du Sud.



ECOLE



- ✧ La rentrée a eu le lundi 2 septembre 2024. Pour cette nouvelle année scolaire, l'école accueille 6 PS, 4 MS, 6 GS et 3 CP, soit 19 élèves au total.
- ✧ Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Une seule liste de parents d'élèves était présentée, la même que l'année dernière. Il y avait 31 électeurs inscrits et il y a eu 21 suffrages exprimés. M^r BETTETO Guillaume a été réélu titulaire et M^r BIAU Mathieu suppléant.
- ✧ Tout au long de l'année, les enfants vont avoir le plaisir de travailler sur un projet autour du voyage et de la découverte du Monde. À travers l'étude de la littérature, la musique, les jeux, les vêtements, les monuments, les paysages, la nourriture, le graphisme, les habitations, les animaux, les recettes de cuisine... ils s'ouvriront, à leur niveau, à la culture de différents pays.



- ✧ Le cycle natation aura lieu durant les mois de janvier et février 2025. Les enfants du RPI Boissezon-Cambounès bénéficieront de six séances à la piscine de Mazamet, les vendredis de 10h30 à 11h15.
- ✧ Dans le cadre d'un projet avec le RER Vent d'Autan, les enfants auront la chance d'accueillir Ignacio, un musicien du Moulin des Sitelles de Burlats, qui interviendra cinq fois dans chaque classe du RER pour apprendre des chants et danses du monde. Une rencontre en fin d'année sera prévue avec l'ensemble des enfants du RER pour parfaire ce projet.

- ✧ Dans le cadre de la semaine du goût, les enfants ont participé à deux ateliers de pâtisserie. Ils ont réalisé, en lien avec leur projet de voyage autour du monde, deux recettes russes : une vatrouchka et des biscuits petchenie ovsianoe.
- ✧ Des travaux ont été réalisés pendant les vacances d'automne. Des séparateurs de WC ont été installés dans les toilettes. Merci à la municipalité de Boissezon.



MAFFRE Marie-Julie
directrice de l'école



Repas des voisins du Griffoulas de Labro et de Gratteloup le 29 juin 2024.

Malgré la météo orageuse du 29 juin 2024, 30 personnes âgées de 16 mois à 78 ans se sont retrouvées pour vibrer au rythme de la convivialité lors d'un repas partagé des voisins de Labro et du Griffoulas.

Cette journée a permis de faire connaissance avec les nouveaux arrivants, de discuter.

D'échanger rires et chants dans la bonne humeur.

Marie LEPOIX, habitante de Labro



Fête de la musique, et marchés gourmands.

Ce fut un été animé et convivial dans notre commune, avec la fête de la musique organisée par des habitants du village, mais également les marchés gourmands organisés cette année par la MJC du village.

Yannick TONON, Conseiller Municipal



Initiation et sensibilisation à la pêche aux écrevisses

Retour en images sur l'initiation et sensibilisation à la pêche aux écrevisses avec la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique qui a eu lieu le long des berges de la Durenque cet été ! De bons moments partagés et de beaux spécimens attrapés !

Yannick TONON, Conseiller Municipal

Obligations légales de débroussaillage

La prévention des feux de forêt, c'est toute l'année !



Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain.

Le changement climatique intensifie le risque de feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation, en diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité.

En France, dans les zones particulièrement exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale.

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.



Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Le débroussaillage correspond à plusieurs types de travaux : des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.

Réduire et contrôler la végétation aux abords de son habitation permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transport sont également concernées.

La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. En cas d'opposition, ces travaux seront à leur charge et relèveront de leur responsabilité (tant administrative que pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr

Le C.A.U.E du Tarn

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

vous apporte des conseils gratuits pour vous aider dans votre projet de construction, réhabilitation ou extension

Un regard en amont du projet

Vous avez un projet et souhaitez avoir un regard extérieur, professionnel, gratuit et indépendant. Contactez les architectes conseillers, urbanistes et paysagistes du CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn, organisme investi d'une mission de service public.

Un échange d'une heure, à proximité de chez vous

Pour vous aider à vous projeter, à réfléchir à votre projet avant de prendre une décision, à confronter vos idées avec notre approche, prenez RDV pour une heure d'échange avec un conseiller.

Exemples de thèmes abordés : architecture, implantation, volumes, aménagement intérieur, aménagement du jardin, ...

Préparez votre rendez-vous en apportant des plans, des photos, des croquis ... et tout autre élément nécessaire à la compréhension du projet (cadastre, règlement du PLU...).

Profitez aussi de notre site Internet, riche en fiches-pratiques et exemples de réalisations : www.caue81.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux [Facebook](#) et [Instagram](#) : CAUE81

Permanence sur RDV à CASTRES

à la DDT, Maison des Administrations, place du 1^{er} mai
le vendredi matin

L'intervention de nos conseillers exclut toute mission de maîtrise d'œuvre, ils ne peuvent à ce titre réaliser vos plans ou effectuer une expertise technique.

05 63 60 16 70
caue@caue81.fr
www.caue81.fr

Prendre rendez-vous avec un conseiller : **05 63 60 16 70**

Réservez votre composteur en 2025



La réservation des composteurs est désormais fermée pour l'année 2024, elle reprendra mi-janvier 2025 pour une première campagne de distribution au printemps 2025.

La Communauté d'agglomération met gratuitement à votre disposition (sur réservation) un composteur à installer dans votre jardin.

Comment réserver un composteur ?

Vous pouvez réserver gratuitement votre composteur et prendre rendez-vous pour le retirer en remplissant un formulaire de demande en ligne (service momentanément suspendu).

Pour l'habitat individuel

Modèle 600 litres

Dimensions (L x l x h) : 1010x 1010 x 820 mm

Pour l'habitat collectif et pour les professionnels

Des conteneurs peuvent être délivrés sous conditions sur simple demande.

Les conditions d'obtention

- Se limite à un composteur par foyer résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- Présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pourquoi composter ?

- Pour faire des économies (moins de terreau à acheter, moins d'arrosage à effectuer et moins de déplacement en déchèteries).
- Pour alléger le poids de votre poubelle.
- Pour améliorer la fertilité de votre jardin sans produits chimiques.



Nous tenons à remercier le représentant
du Groupement Forestier Boissezon Noailhac,
Mr Jean-Louis FRAYSSE,
pour les sapins qu'il offre à la commune chaque année
à la période des fêtes de Noël.

Un Grand Merci !!

Jacqueline CABROL,
Maire de Boissezon et l'ensemble
Du Conseil Municipal vous présentent
Leurs meilleurs vœux pour cette
Nouvelle année.

BELLE ANNEE 2025

Equipe de rédaction : Mairie de Boissezon

Directeur de publication : Jacqueline CABROL

Membres : Pierre AUSSILLOU, Yannick TONON, Marie BORDE, Christian RAYSSEGUIER